



## la SANTE un DROIT pour TOUS

6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux 0614555478

santedroitpourtous33@gmail.com - sante33.fr - fb: santedroitpourtous

Membre de la COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense  
des Hôpitaux et Maternités de Proximité

*Communiqué de presse du 23 août 2019 :*

### **CRISE des URGENCES : N'OUBLIONS PAS la RESPONSABILITÉ de l'ORDRE des MÉDECINS !**

**Il fut un temps (au siècle dernier !) où les médecins libéraux de France et plus particulièrement les généralistes participaient obligatoirement à la permanence des soins et au système de garde géré alors par l'Ordre des médecins.**

Il était dans l'habitude de ces médecins, à cette époque, de pratiquer leurs consultations et visites auprès de leurs patients habituels les jours de la semaine. Ils participaient également à un système de garde collectif, pour maintenir la permanence des soins de nuit et de week-end.

Il était possible pour tout médecin ayant des problèmes de santé ou atteignant un âge « avancé » de demander à être exonéré de ces gardes.

**Depuis le début des années 2000, ce système a évolué.**

En 2001, le Pr Bernard HOERNI est devenu président national de l'Ordre des médecins, élu de justesse pour deux ans au bénéfice de l'âge. Il présidait depuis huit ans la section ordinale d'éthique et de déontologie. Il avait été en première ligne pour réactualiser le serment d'Hippocrate en 1996.

Nous le connaissons bien en Gironde, en tant que cancérologue bordelais, pour ses qualités de compétence, de travailleur infatigable, de rigueur et parfois de rigidité.

Il a alors fait le choix, avec une partie de son bureau national ordinal, de signer avec la Sécurité Sociale et l'Etat un protocole consolidant cette participation des médecins généralistes libéraux à cette permanence des soins.

Ce protocole a alors été jugé trop contraignant par une partie importante des dirigeants de cet ordre des médecins. Le Pr HOERNI a été mis en minorité et a dû démissionner avec sept autres membres du bureau national. Parmi eux, le secrétaire général adjoint le Dr André CHASSORT, déclarait : « Beaucoup de gens pensent que cette institution doit rester corporatiste, mais elle a aussi une mission de santé publique »

**Au final, la participation des médecins généralistes libéraux à la continuité des soins est devenue facultative**, l'organisation des gardes a été placée sous la responsabilité des Agences Régionales de Santé ...et l'Ordre des médecins n'a pas peur de l'hypocrisie. Dans un rapport sur la permanence des soins en 2014, il s'inquiète et signale la baisse de la participation des médecins libéraux...qu'il a lui-même programmée lors de sa crise de 2001-2002.

Nous n'expliquons pas la crise actuelle des services hospitaliers d'urgence qui dure depuis 5 mois (et qui touche actuellement la moitié des établissements) par ce seul facteur de participation moindre des médecins libéraux. D'autres sont très présents, dont la baisse des moyens des services en locaux et effectifs ainsi que la réduction des lits d'aval alors que la demande augmente.

**Mais nous sommes sûrs que l'ordre des médecins, une fois de plus, a négligé l'intérêt général et montré sa nocivité.**

**N'oublions donc pas sa responsabilité** alors qu'il essaie de se dédouaner de ses choix antérieurs et ne lui laissons pas l'exclusivité de l'élaboration de la déontologie pour les professionnels. **Débattons des droits et devoirs des médecins** et du contenu de leurs métiers, notamment pour assurer la permanence des soins ambulatoires, de jour de nuit et de week-end....